

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 27/28

24^e année • mercredi 7 juillet 2021

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

DUMPING DANS LE TRAVAIL TEMPORAIRE



THIERRY PORCHET

Des travailleuses temporaires soutenues par Unia ont organisé la semaine passée une action devant les bureaux de Kelly Services à Vevey. Payées 14,45 francs brut de l'heure, elles exigent un salaire juste, respectant la Convention collective de travail de la location de services. **PAGE 7**

POINT DE MIRE

Le pire à venir...

Sonya Mermoud

Péril revu à la hausse sur le front du climat. Déjà alarmantes, les prévisions relatives aux effets dévastateurs du réchauffement de la planète tournent désormais au scénario catastrophe. La trame de ce récit d'anticipation cataclysmique où nous jouons les protagonistes sourds et aveugles a été dévoilée le 23 juin dernier par l'Agence France-Presse (AFP). Cette dernière s'est procuré un résumé du rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Une fuite sévèrement critiquée par les scientifiques fâchés par la divulgation de cette mouture inachevée. Et refusant du coup de commenter sa teneur. Certes, il s'agit d'une version préliminaire et partielle, les 197 Etats membres n'ont pas donné leur approbation,

le consensus n'a pas été trouvé. Mais si le ton pourrait être atténué, les conclusions maîtresses, déjà relayées par plusieurs médias, ne devraient pas changer radicalement. Quant à l'indiscrétion à l'origine du scoop de l'AFP, elle ne relève peut-être pas du hasard. Le document doit être finalisé et publié en février prochain. Trop tard pour la COP26 programmée en novembre.

Quoi qu'il en soit, on apprend dans le résumé que, indépendamment du rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la crise va s'accroître et s'accélérer. Que les conséquences de la surchauffe seront tangibles bien avant 2050. On y découvre qu'une hausse de la température à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle se paiera déjà cash, avec des conséquences graves durant des siècles, voire irréversibles, pour la nature et les êtres. Ce seuil a pourtant de fortes chances d'être dépassé, selon l'Organisation météorologique mondiale, et ce dans moins de vingt ans, pas aux calendes grecques. Pénurie d'eau, exode de réfugiés climatiques, disparition d'espèces, baisse de la production alimentaire (4% à 10% de moins déjà dans les cultures principales), accroissement de la famine et de la pauvreté, propagation de maladies... sont autant de maux qui se précisent à plus large échelle qu'envisagée, même avec une augmentation limitée de la température. Et cela alors que nous vérifions sans cesse l'impact d'un climat qui s'affole entre canicules, cyclones, inondations et incendies à répétition. Des événements sus-

ceptibles de se produire, à l'avenir, dans certaines régions du globe... simultanément!

Fin juin, pour ne mentionner que des exemples récents, le Canada s'est transformé en fournaise enregistrant à Lytton une température record frôlant les 50 °C et plus de 130 morts; l'Ouest des Etats-Unis suffoque, affrontant des sécheresses sans précédent. En Suisse, la fréquence des épisodes de grêles, d'orages et d'inondations succédant à des semaines où le thermomètre a connu des accès de fièvre laisse aussi planer l'ombre du dérèglement climatique. Plus personne ne peut décemment aujourd'hui remettre en question l'urgence d'agir, la nécessité de changer nos modes de vie et de consommation. Pourtant, et bien que minimaliste, la Loi sur le CO₂, n'a pas passé la rampe. L'espoir de préserver un semblant de biodiversité via les initiatives antipesticides a été douché. Sur le front de la justice, les condamnations de militants climatiques se multiplient, l'état de nécessité licite invoqué est rejeté. On croit rêver.

«La vie sur Terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes. L'humanité ne le peut pas», alerte le pré-rapport dévoilé par l'AFP. Et d'annoncer encore que «le pire est à venir avec des implications sur la vie de nos enfants et de nos petits-enfants bien plus que sur la nôtre.» On ne pourra pas dire que nous n'avons pas été prévenus... ■

PROFIL



Maria Folleco, un papier comme une renaissance.

PAGE 2

SUISSE

Les plus riches surfent sur la crise.

PAGE 3

GENÈVE

Halte aux licenciements dans les EMS!

PAGE 5

CONSTRUCTION

Lutte pour la relève.

PAGE 9

Aline Andrey

Maria Folleco porte en elle plusieurs histoires collectives. Celle des descendants d'esclaves africains en Amérique latine, celles des femmes qui élèvent seules leurs enfants, celles des employées domestiques sans papiers. Son premier cri, elle le pousse dans le hameau de la Concepción au nord-est de l'Équateur il y a plus de 60 ans. Ses parents sont de petits paysans, analphabètes, cultivant canne à sucre, coton, bananes et légumes. Maria, elle, aime étudier. Encouragée par un enseignant à la fin de l'école primaire déjà, la jeune femme entre à l'Université de Quito, la capitale. En marge de ses études, elle élève ses deux enfants et travaille comme domestique. Avant de faire face au décès de son époux. Elle terminera, malgré tout, ses études de Lettres, avec brio. Mais la discrimination raciale étant très forte dans le pays, l'Afro-Équatorienne ne trouve pas d'emploi fixe en tant que professeure de littérature espagnole. L'universitaire continue de travailler comme employée domestique. Et, quelques années plus tard, avec son nouveau compagnon, elle met au monde deux petites filles. «Quand on s'est quittés, j'ai dû me débrouiller avec mes quatre enfants. C'était impossible de trouver un équilibre financier», se souvient-elle.

LA SUISSE PAR HASARD

En 1997, alors que la situation économique et politique de l'Équateur est des plus instables, elle décide de se rendre en Angleterre. Ses aînés sont assez grands pour se débrouiller. Quant aux deux petites, c'est leur grand-père qui les prendra sous son aile. Mais juste avant de partir, la Grande-Bretagne change sa politique de visa en le rendant obligatoire aux Équatoriens, ce qui oblige Maria Folleco à modifier sa destination. «L'agence de voyages m'a proposé la Suisse. J'ai accepté. Je savais seulement que c'était un pays neutre.» En arrivant à Genève, elle demande l'asile avec pour motif le racisme subi dans son pays. Elle passe une semaine dans la prison de l'aéroport, puis est hébergée dans un centre d'accueil pour réfugiés où elle tombe en dépression. «Deux mois plus tard, j'ai reçu une réponse négative à ma demande d'asile. J'ai cherché de l'aide auprès d'amies péruviennes qui m'ont soutenue pour trouver du travail et sous-louer une chambre.» De requérante d'asile, Maria Folleco devient sans-papiers. Elle fait du baby-sitting et des ménages, avec chaque jour cette même pensée lancinante: je vais rentrer bientôt. «Même si on est illégale, même si c'est difficile, on se sent prisonnière de la situation économique en Équateur. Là-bas, je n'aurais rien pu offrir à mes enfants. On aurait été ensemble, mais mal.» Elle survit avec quelques centaines de francs par mois, envoie le reste de ses maigres revenus à son père. «Jusqu'à aujourd'hui, il m'est très reconnais-

sant. Mes enfants ont pu étudier grâce à l'argent gagné ici. C'est un moyen de récupérer de la dignité, même si les Afro-Équatoriens, comme les Indiens, sont toujours discriminés.»

DE L'ART D'ÊTRE INVISIBLE

Pendant ces années sans statut légal, Maria Folleco fait tout pour ne pas se faire remarquer. «Un jour, je me souviens, j'attendais le bus quand les policiers se sont arrêtés devant moi. J'ai cru que c'était fini. Je me suis dit: "Seigneur! Que la terre s'ouvre et me mange!" Et ils ont pris un homme juste derrière moi qui avait fui l'hôpital psychiatrique de Marsens», raconte-t-elle encore avec émotion.

Dans son petit appartement fribourgeois, l'hôte offre café et biscuits, et s'éclipse juste un instant après avoir entendu une sonnerie. «Je réponds à Madame, et j'arrive», lance celle qui vit et fait le ménage dans cette jolie maison au jardin verdoyant. Son très bon français, elle l'a appris grâce à un enfant surtout. «Je regardais avec lui des dessins animés. Quand je parlais, il me corrigeait tout le temps. Lui, sa sœur puis son petit frère ont été un cadeau du ciel. Je leur ai donné tout l'amour que je n'ai pas pu offrir aux miens. Je travaille encore dans cette famille, vingt ans plus tard, où je suis invitée à chaque Noël et anniversaire.»

LUTTE DES SANS-PAPIERS

En juin, Maria Folleco était présente à la fête de célébration des 20 ans de l'occupation de l'église Saint-Paul à Fribourg. C'est en 2001 qu'elle rejoint timidement le mouvement des sans-papiers fribourgeois. Et devient rapidement l'une des porte-parole. De juin à septembre, elle occupe avec d'autres l'église Saint-Paul, puis l'espace Fri Art. «J'ai lutté, avec Lionel, Sandra, Gaëtan, Jean et tous les autres, alors que je savais que je n'entrais pas dans les critères de régularisation. Je voulais aider. Quelques familles ont eu des papiers grâce à ce combat.» Maria Folleco attendra encore huit ans avant de déposer sa demande. «C'était

risqué. Je savais que cela tenait à un fil, mais je ne voulais plus vivre avec ce sentiment de peur.» En 2009, après plus d'une année d'attente fébrile, elle apprend que la décision est positive. «J'ai pleuré de joie! C'était comme si je venais de naître, de revenir à la vie, comme si mes pieds pouvaient de nouveau marcher. Jusque-là, j'avais le sentiment d'être une morte-vivante, comme si je n'existais pas.» Après avoir passé douze ans sans sortir de Suisse, elle peut enfin retourner voir sa famille. En février 2010, à l'aéroport de Quito, elle s'agenouille et embrasse sa terre natale. «Avec mes enfants, pendant une semaine, on a parlé jusqu'à 4 ou 5 heures du matin. On a dû beaucoup s'expliquer, car ils étaient fâchés de mon absence. Je ne souhaite à personne de faire ce que j'ai fait.» Maria Folleco dit aujourd'hui ne se sentir ni d'ici ni de là-bas. Elle pense à se naturaliser tout en souhaitant perfectionner son français, rêve de pouvoir voyager de nouveau en Équateur et connaître mieux ses origines congolaises. Une femme aux multiples mondes qui, à la fin de l'entretien, enfle sa blouse de travail pour aller faire le ménage dans une maison voisine, le sourire lumineux. ■

THIERRY PORCHET



Maria Folleco a été la cheville ouvrière du mouvement de soutien des sans-papiers à Fribourg.

UN PAPIER COMME UNE RENAISSANCE

Afro-Équatorienne, Maria Folleco a vécu douze ans sans statut légal avant de recevoir son sésame


LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier

LES PLUS RICHES SURFENT SUR LA CRISE

Une étude d'Unia sur les écarts salariaux montre que, malgré la pandémie, managers et actionnaires suisses se portent bien. Au contraire des travailleuses et des travailleurs

Textes Aline Andrey

Alors que nombre d'employés ont dû faire face à une diminution de leur salaire, crise pandémique oblige, des actionnaires et des patrons ont gagné davantage en 2020. Quatorze entreprises sur les 37 examinées par Unia ont versé 8,2 milliards de francs de dividendes, alors qu'elles ont demandé des indemnités publiques de chômage partiel. Certaines comme Lindt & Sprüngli et Straumann ont de surcroît supprimé des emplois en 2020 et Schindler a annoncé des licenciements. Autre exemple tiré de l'étude menée par Noémie Zur Linden, économiste au département politique d'Unia: «Malgré le chômage partiel et une réduction des effectifs, Swatch a décidé de verser un dividende de 183 millions de francs lors de son assemblée générale de 2021.» Ou encore: «Pendant que ABB a sollicité le chômage partiel, son ancien CEO Ulrich Spiesshofer a reçu une indemnité d'un montant de 2,3 millions de francs.» En moyenne, l'écart entre les salaires est de 1 à 137 en 2020. Il était de 1 à 150 en 2019, mais selon Martine Docourt, responsable du département politique d'Unia, «cette fluctuation ne représente pas une tendance vers une diminution des disparités». D'ailleurs, chez Roche, il atteint un ratio de 1 à 298 (1 à 256 chez UBS, 1 à 208 chez ABB, 1 à 203 chez Nestlé...). La rémunération du CEO du géant pharmaceutique Severin Schwan se monte à 14,6 millions de francs. «Cela signifie qu'une personne employée à ce salaire chez Roche devrait travailler 298 ans pour atteindre le salaire annuel de Severin Schwan», indique Unia, dans un communiqué.

DES DIVIDENDES ET DES LICENCIEMENTS

«Les directions d'entreprises et surtout les actionnaires des plus grandes sociétés continuent de recevoir des sommes exorbitantes», souligne l'étude. Si la baisse est de 3,6% par rapport à l'année précédente, cette diminution est extrêmement légère au regard de la crise générée par le Covid-19.



Alors que nombre d'employés ont dû faire face à une diminution de leur salaire, crise pandémique oblige, des actionnaires et des patrons ont gagné davantage en 2020.

Les versements aux actionnaires (dividendes et rachat d'actions) se sont montés à 60,6 milliards. Dix entreprises – dont Nestlé, Roche, Novartis, UBS (qui a annoncé des suppressions d'emplois également) et Credit Suisse – ont distribué 83% de cette somme. De surcroît, les dividendes accordés ont augmenté de 5% par rapport à 2019. Quatre sociétés – EMS Chemie, Partners Group, Swiss Re et Nestlé – ont versé plus d'argent aux actionnaires qu'aux travailleurs. Alors que Swiss Re a enregistré des pertes et supprimé des emplois en 2020. Autre exemple: Clariant figure parmi les six entreprises qui ont octroyé le plus de dividendes, alors que le groupe chimique a annoncé vouloir supprimer 1000 emplois au niveau mondial. Chez EMS Chemie, la répartition a été la plus inégale en versant presque le double des revenus des travailleurs aux actionnaires. La famille Blocher a ainsi reçu, à elle seule, la moitié des dividendes. Concernant cette société, l'étude indique: «Chaque

salarié génère en moyenne un chiffre d'affaires de 715 000 francs ou encore un bénéfice net de 172 000 francs. Les charges moyennes de personnel, en revanche, n'ont été que d'environ 84 000 francs par employé.» A noter que l'écart salarial dans cette société n'a pas pu être calculé puisqu'aucune information ne filtre sur le revenu du CEO.

UN MILLION DE FRANCS PAR MOIS

«Alors que les employés fournissent le travail et génèrent les gains, ils ne sont pas récompensés. Dans cette trentaine de sociétés, les plus grandes de Suisse et qui brassent des millions, il est affligeant de trouver des salaires d'environ 4000 francs», s'indigne Martine Docourt. Dans la moitié des entreprises étudiées, les employés avec le salaire le plus bas, touchent moins de 3939 francs mensuellement (multiplié par 13). Alors que les CEO sont payés entre 322 000 francs et plus d'un million de



En moyenne, l'écart entre les salaires est de 1 à 137 en 2020.

francs par mois! Certains groupes, comme Alcon et Swiss Re, malgré des pertes, ont même augmenté les salaires de leur directeur. Face à ces contrastes indécents, Unia n'a de cesse d'alerter sur le creusement des inégalités en Suisse. Pourtant, les responsables politiques ont refusé d'interdire le versement des dividendes en cas de RHT. «Les entreprises qui dépendent du soutien éta-

tique sous forme d'indemnisation du chômage partiel et qui peuvent réaliser des bénéfices grâce à cela, devrait investir leurs entrées au profit de leurs salariés et non enrichir les actionnaires», conclut l'étude. Martine Docourt appelle ainsi aussi au soutien de l'initiative 99% – pour une plus forte taxation du capital – dans les urnes le 26 septembre. ■

HAUSSE DE LA PRÉCARITÉ

En 2020, 360 millions d'heures de chômage partiel ont été comptabilisées, dont environ 35% dans les branches de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce de détail. Ces secteurs ne sont pas couverts par l'analyse des écarts salariaux (ci-dessus) qui se concentre sur les sociétés suisses cotées en Bourse ou comptant plus de 11 000 personnes. De surcroît, ces branches emploient une majorité de femmes, le plus souvent à temps partiel, et sont particulièrement frappées par le chômage. Alors que les revenus y sont déjà bas, ceux-ci ont été encore amputés en cas de RHT de 20% – soit 2,6 milliards de francs au total – plongeant nombre de salariés dans la précarité. A noter encore, qu'entre mars et décembre 2020, en moyenne, chaque mois, 47 000 personnes étaient au chômage touchant 70% ou 80% de leurs revenus. ■

«Les travailleurs devront payer pour les déficits»

La gauche et les syndicats lancent le référendum contre l'abolition du droit de timbre, qui fera perdre au moins 200 millions aux caisses de la Confédération

Jérôme Béguin

La gauche et les syndicats ont lancé la semaine dernière le référendum contre l'abolition du droit de timbre. Rien à voir avec La Poste puisqu'il s'agit d'impôts prélevés par la Confédération sur les transactions financières. Il en existe trois: le droit d'émission de papiers-valeurs sur le capital propre, le droit de négociation sur le commerce de papiers-valeurs et le droit sur les primes d'assurance. L'année dernière, ils ont rapporté tous les trois 2,4 milliards de francs à la Caisse fédérale. Depuis une douzaine d'années, la suppression de ces timbres fédéraux est évoquée régulièrement à Berne. Les Chambres viennent de décider d'avancer par étapes et ont approuvé la liquidation du droit de timbre sur l'émission de capital propre. «La suppression du droit de timbre est une vieille revendication des banques et des assurances. Jusqu'ici, toutes les tentatives ont pu être bloquées, notamment parce que cette abolition entraînerait la perte de plus de deux milliards de

francs de recettes fiscales. Le Parlement et le conseiller fédéral Ueli Maurer ont donc choisi d'avancer masqués: ils ont entrepris de diviser le projet de suppression en plusieurs tranches pour les faire passer plus facilement», explique Daniel Lampart, le premier secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS). L'étape initiale, l'abrogation du timbre d'émission contre laquelle le référendum est lancé, coûtera entre 200 et 250 millions par an, selon l'estimation de l'USS. Les phases suivantes prévoient la disparition des timbres sur des négociations et sur les primes d'assurance. En ajoutant la fin annoncée de l'impôt anticipé sur les intérêts obligataires, le prix à payer sera de l'ordre de 2 milliards. Et d'autres réformes fiscales seront bientôt à l'ordre du jour, comme la suppression des droits industriels (570 millions de recettes par an). «Ce projet ne profitera qu'à la place financière, aux grandes fortunes et aux hauts revenus. Les travailleurs devront payer pour les déficits qui s'en suivront», met en garde Daniel Lampart. Comme l'indique l'économiste en chef de

l'USS, ce sont surtout les grosses fortunes et les contribuables à hauts revenus qui possèdent des portefeuilles d'actions bien garnis. Contrairement aux pays voisins, il n'y a pas d'impôt sur le capital en Suisse ni de taxe sur les transactions financières. Le droit de timbre rattrape en partie cette absence, il se monte aujourd'hui à 1%, contre 3% vingt ans auparavant. «S'il est supprimé, les détenteurs de titres seront encore plus privilégiés qu'aujourd'hui.» Et le monde de la finance de nouveau avantagé. «Le droit de timbre compense la trop faible imposition de ce secteur. Ainsi, de nombreux services des banques et des assurances ne sont par exemple pas soumis à la TVA. C'était d'ailleurs l'argument avancé par la Confédération jusqu'à ce qu'Ueli Maurer reprenne le Département fédéral des finances.» ■

Le référendum peut être téléchargé sur: arnaque-non.ch

MEILLEURE PROTECTION DES TEMPORAIRES

La Convention collective de travail Location de services (CCT LS) a été déclarée de force obligatoire depuis le 1^{er} juillet dernier. Rappelons que cet accord, qui a été renouvelé l'an dernier pour trois ans, garantit le maintien des acquis en matière de conditions de travail et de protection sociale. «Le fait d'étendre le champ d'application d'une CCT permet que tous les travaux effectués dans une branche le soient aux mêmes conditions. Dans le cas présent, il s'agit d'un signal très positif pour le travail temporaire et les quelque 380 000 personnes qui, chaque année, sont actives pour le compte de plus de 80 entreprises de services», précisent les partenaires sociaux signataires, dans un récent communiqué. Ces derniers, soit Swissstaffing, les syndicats Unia et Syna, la Société des employés de commerce et Employés suisse, indiquent encore dans leur communication les avancées obtenues en matière d'adaptations salariales. En 2022 et 2023, les salaires minimums connaîtront deux hausses successives, à savoir deux fois 40 francs pour les travailleurs non qualifiés et deux fois 25 francs pour ceux au bénéfice d'une formation. Au Tessin, le salaire minimum pour le personnel non qualifié sera aussi amélioré en deux étapes, le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} décembre 2022, pour atteindre un montant total de 220 francs de plus par mois. «Grâce à ces augmentations progressives, le salaire minimum tessinois correspondra au salaire fixé à l'échelle cantonale.» Notons encore que la CCT LS contient non seulement des prescriptions en matière de conditions salariales et de travail mais aussi une solution de branche pour l'assurance d'indemnité journalière en cas de maladie et des réglementations modernes dans le domaine de la formation continue. Grâce à un fonds dévolu à ce dernier domaine, les temporaires peuvent toucher des subventions allant jusqu'à 5000 francs pour une formation continue, ainsi qu'une indemnisation pour perte de salaire. «Depuis la création de ce fonds, plus de 66 000 demandes en la matière ont été soumises et presque 70 millions de francs investis dans l'avenir des travailleurs temporaires», ajoutent en substance les partenaires sociaux. ■ SM

**Vos annonces sont à envoyer à: L'Événement syndical,
Service des annonces, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne**

UNIA ET LE SIT DÉNONCENT DES LICENCIEMENTS DANS LES EMS GENEVOIS

Les syndicats demandent à l'Etat et aux faïtières patronales d'intervenir pour maintenir l'emploi, les conditions de travail et les prestations aux résidents

Textes Jérôme Béguin

En février dernier, les syndicats Unia et Sit avaient sonné l'alarme: en première ligne depuis l'arrivée de la pandémie, les employés des EMS genevois pourraient être victimes de réductions d'effectifs en raison de la baisse du taux d'occupation résultant de la situation sanitaire. Les syndicats appelaient alors l'Etat et les faïtières patronales à intervenir pour empêcher les licenciements, garantir l'emploi, les conditions de travail et les prestations aux résidents. La Fédération genevoise des EMS, la principale association d'employeurs, invitait aussi le Conseil d'Etat à débloquent un soutien exceptionnel pour couvrir le manque à gagner des maisons de retraite. Dirigé par le MCG Mauro Poggia, le Département de la santé est malheureusement resté bien passif. Les syndicats dénoncent aujourd'hui la multiplication de licenciements, de non-renouvellements de contrats à durée déterminée et de baisses de taux d'activité, s'ajoutant aux postes vacants non pourvus et à l'engagement d'intérimaires. Gabrielle* et Diane*, deux membres de l'équipe d'animation d'un foyer pour personnes âgées de Cologny, ont été ainsi licenciées en mai dernier pour «raisons économiques». «Nous appréhendions tous une perte d'emploi, mais notre EMS bénéficiant de la RHT, on espérait pouvoir y échapper. Ce fut assez brutal lorsque cela nous est tombé dessus», témoigne Gabrielle. «On passe par plusieurs phases: il y a

d'abord la surprise, on ne comprend pas, on se dit que c'est injuste, vient ensuite la colère, après quoi on essaie de faire le deuil de cet emploi et de cette période de notre vie», explique sa collègue Diane.

DOMMAGES COLLATÉRAUX...

Ces licenciements sont d'autant plus ressentis comme injustes qu'ils interviennent à la fin d'une période où le personnel a été très sollicité. «En mars 2020, notre rôle a été bouleversé, nous ne pouvions plus faire d'animations et avons été amenés à aider d'autres secteurs, comme l'hôtellerie, en distribuant les repas en chambre, car les résidents ne pouvaient pas sortir. Nous avons travaillé dans le stress et l'incertitude et ressentions une grande fatigue physique et psychique. Nous avons été obligés de sacrifier notre vie de famille en passant moins de temps à la maison», raconte Diane. Moralement, il a aussi fallu encaisser les nombreux décès des résidents, ce qui, on l'imagine, n'a pas été simple. «Ces licenciements sont malheureux aussi pour les résidents dont les liens affectifs avec ces employées sont rompus», déplore Manuel Nussbaumer, secrétaire syndical d'Unia Genève. «L'équipe d'animation permet de faire vivre le lieu tous les jours au travers d'activités et de sorties, de maintenir une présence, une vie sociale pour les résidents. Nous tissons avec eux des liens forts, nous partageons et échangeons énormément ensemble, nous donnons un sens à leur vie au sein du foyer, nous essayons de les rendre heu-



OLIVIER VOGELSANG

Les syndicats dénoncent aujourd'hui une multiplication de licenciements d'autant plus ressentis comme injustes qu'ils interviennent à la fin d'une période où le personnel a été très sollicité en raison du Covid.

reux et souriants au quotidien, en évitant au maximum l'isolement qui peut augmenter la perte des fonctions cognitives», souligne Gabrielle. «Ces personnes licenciées ont le sentiment d'être les dommages collatéraux d'une mauvaise gestion de leur direction. Du côté syndical, nous pointons également la défaillance de l'Etat. Ces licenciements sont d'autant plus aberrants que l'on s'achemine vers un retour à la normale. Mais il est à craindre que ces employées expérimentées soient remplacées par du personnel moins qualifié», note Manuel Nussbaumer.

PLUS DE PLANNING POUR DES AIDES-SOIGNANTES

Salariée dans un autre foyer, Maria* n'a, pour sa part, pas été licenciée, mais elle a vu son taux d'activité brusquement réduit en début d'année. «Moi et sept de mes collègues avons été informés par un simple coup de téléphone que nous n'avions plus de planning et qu'il fallait attendre les appels de la cheffe», raconte cette aide-soignante remplaçante rémunérée à l'heure. «D'un salaire net de 3500 à 4500 francs, je suis passée à zéro le premier mois, moins de 500 francs le deuxième et à 1400 francs le troisième. Je ne pense pas qu'on puisse vivre à Genève avec un salaire pareil. Je venais de signer un bail et j'ai un enfant à charge, j'ai dû me débrouiller avec mes économies.» Heureusement, les demandes de remplacement arrivent avec les vacances et Maria a un planning pour le mois de juillet. Par contre, elle ne pourra pas elle-même prendre de vacances cet été.

«Le personnel déjà précaire est encore plus précarisé, alors qu'aucun effort n'est demandé aux cadres, constate Clara Barrelet, secrétaire syndicale du Sit. Cela fait des années que nous dénonçons le manque de personnel dans les EMS, nous nous inquiétons beaucoup qu'une diminution des équivalents plein-temps ne rajoute de la pression sur les équipes.» Encore une fois,

les syndicats demandent à l'Etat et aux faïtières patronales de prendre leurs responsabilités pour garantir les prestations et les conditions de travail. 2021 est une année charnière, les contrats de prestation et la Convention collective de travail devant être renouvelés d'ici à la fin de l'année. ■

*Prénoms d'emprunt.

LES EMPLOYÉS DES EMS ONT ÉTÉ LES PLUS INFECTÉS

L'étude des HUG et de cliniques privées sur la prévalence d'anticorps, menée à Genève à la suite de la première vague, montre que les salariés des EMS ont été particulièrement touchés par le Covid-19 avec un taux de 12,1%. Seul le personnel de ménage affiche le même chiffre alors que le taux d'infection de l'ensemble de la population en âge de travailler se monte à 7,9%. Les infirmiers des hôpitaux (11,1%), les employés de cuisine (10,1%) et des pharmacies (10,1%) figurent aussi parmi les plus contaminés. A l'opposé, les salariés des médias (4%) et des organisations internationales (5,7%) ont été bien préservés, selon les résultats de cette enquête publiés le 8 juin dans la revue scientifique *Nature Communications*. ■

RHT et compensations pour les bas revenus prolongées

Sonya Mermoud

Filet social de sécurité maintenu pour les entreprises devant recourir à la réduction de l'horaire de travail (RHT). Le 23 juin dernier, le Conseil fédéral a annoncé qu'il prolongeait le droit à la RHT à 24 mois, soit jusqu'au 28 février prochain. Cette décision concerne aussi les apprentis, les personnes exerçant un emploi à durée limitée ainsi que celles œuvrant sur appel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée. Les travailleurs appartenant à l'une de ces catégories pourront faire valoir leur droit à la RHT jusqu'au 30 septembre «à condition que les mesures ordonnées par les autorités continuent de limiter de manière notable l'activité de l'entreprise». La procédure simplifiée visant à alléger la charge administrative aux entreprises et aux organes d'exécution continuera de s'appliquer dans un premier temps jusqu'au 30 sep-

tembre prochain. Cette décision, précise la Confédération, prend en compte la baisse escomptée des demandes en cas de RHT à la suite des récents assouplissements en termes de restrictions sanitaires. La suppression du délai d'attente n'a en revanche pas été conservée. Celui-ci est depuis le 1^{er} juillet dernier d'un jour, comme le prévoit la loi. Autre nouvelle positive: la prolongation jusqu'au 31 décembre du versement complet du salaire des personnes à bas revenu en RHT au lieu de 80%. Cette compensation s'applique aux travailleurs concernés qui perçoivent un salaire inférieur ou égal à 3470 francs pour une activité à plein temps. Ceux qui sont payés davantage, mais jusqu'à concurrence de 4340 francs verront aussi leurs indemnités en cas de RHT augmentées. Dans cette tranche de salaires, le taux d'indemnisation décroît linéairement avec l'augmentation du revenu. ■

POING LEVÉ

L'EMBALLEMENT NUMÉRIQUE

Aline Andrey

Déployer le réseau 5G plus vite. C'est le PLR Christian Wasserfallen qui l'a demandé en juin au Conseil fédéral sous forme d'une motion adoptée par le Conseil national. Mais comment si ce n'est en augmentant la valeur limite d'émission des antennes? Alors que les effets des rayonnements sur les êtres vivants font encore l'objet d'études, un huitième de la population suisse utilise déjà la 5G. Les opérateurs ont décidément le vent en poupe avec la levée des moratoires genevois et vaudois qui ouvre la voie à de nouvelles antennes. Sans compter la publicité sans vergogne de Sunrise avec Roger Federer qui, décidément, n'a toujours rien compris à l'écologie, malgré la leçon infligée par de jeunes activistes lors d'une parodie de partie de tennis dans les locaux de Credit Suisse. Parallèlement, plusieurs initiatives contre l'implantation de la 5G sont en cours de recollecte de signatures et les oppositions se montrent nombreuses lors de mises à l'enquête. La lenteur démocratique, dans ce cas, fait le jeu de Swisscom, Sunrise et Salt qui veulent aller toujours plus vite.

La numérisation du monde touche l'école aussi. L'acronyme BYOD pour *Bring your own Device* (prends ton propre matériel – à croire que la réforme du français passe aussi par des anglicismes inutiles) est un symbole de cette course folle, avec œillères, de l'informatisation. A Fribourg, une motion populaire issue de la Grève du climat a été rejetée en février dernier. Elle demandait aux députés un moratoire sur l'injonction à amener son ordinateur personnel au secondaire II (le postobligatoire, dont les gymnases). Car le BYOD représente une pression sur les familles nombreuses et les classes modestes doublée d'une aberration consumériste et, par conséquent, environnementale. Une lettre ouverte signée par plus de 70% des enseignants du secondaire II, une pétition de la Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Fribourg munie de 2500 signatures, des dizaines de courriers de lecteurs n'y auront rien changé. Les tenants de la technologie à tous crins et les lobbies tout-puissants des télécommunications gagnent encore une fois.

Les effets négatifs des écrans sur le cerveau ne sont pourtant plus à prouver. Un rapport de l'OCDE de 2015 montre que les nouvelles technologies, si elles sont utilisées trop souvent en classe, nuisent à l'apprentissage des élèves. Sans aller jusqu'à bannir les ordinateurs de l'école, un temps de réflexion ne serait-il pas nécessaire? Quelle société voulons-nous à l'aune de grandes catastrophes climatiques et de pénurie de matières premières? S'il s'agit de former les enseignants et les élèves, est-il vraiment nécessaire que l'éducation numérique soit l'un des chantiers prioritaires, comme le soutient l'Etat de Vaud par exemple? Dans ce même canton, en mai, le Vert Raphaël Mahaim a proposé quatre journées annuelles sans e-mails dans l'administration publique. Des moments de pause pour réfléchir à la communication et à la pollution liées aux équipements, à la consommation énergétique et aux difficultés de recyclage. Si Internet était un pays, il serait le troisième plus gros consommateur d'électricité juste derrière les Etats-Unis et la Chine. ■

Propos recueillis par Sonya Mermoud

Une page se tourne pour Jeanny Morard, figure marquante du syndicalisme dans le canton aux treize étoiles. Secrétaire régional d'Unia Valais, l'homme, remplacé par Blaise Carron, quittera ses activités à la fin du mois, après 37 années d'engagement, à l'âge de 61 ans. Une retraite anticipée pour ce militant de la première heure qui, jeune, s'est naturellement tourné vers la défense des travailleurs, marchant dans les traces de son père. «Il a participé à la création de la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB). J'étais pour ma part membre de sa section Jeunesse», précise Jeanny Morard. Le militant entame toutefois son parcours professionnel dans la construction. Chef d'équipe au sein d'une petite entreprise spécialisée dans les travaux de chapes et d'isolation, il change de cap à 24 ans pour devenir secrétaire syndical. «A l'époque, on disait plutôt propagandiste. Je n'avais pas postulé. On est venu me chercher», se souvient Jeanny Morard, qui accueille cette proposition comme une expérience. Il ne quittera pourtant plus le navire. Et occupera différentes fonctions dirigeantes, d'abord à la FOBB, devenue en 1992 SIB – après le regroupement de ses forces avec la FTCP – avant d'être nommé, en 2005, secrétaire régional d'Unia Valais. Il participe ainsi aux premiers pas de la nouvelle entité Unia issue de la fusion, en octobre 2004, du SIB, de la FTMH, de la FCTA et de l'ancienne structure Unia, alors active dans les services.

QUESTIONS RÉPONSES

Comment avez-vous vécu la fusion?

Le regroupement des organisations syndicales s'est avéré bénéfique, en phase avec la mobilité accrue des travailleurs. Bien sûr, il a fallu un temps de rodage. Mais l'arrivée de nouvelles générations dans nos équipes a facilité le transfert. Nous avions alors également pour objectif d'accroître notre présence dans le tertiaire, de recruter davantage de membres et de rajeunir les troupes. Avant la fusion, nous comptions 13% d'adhérents retraités. Aujourd'hui, ce nombre est passé sous la barre des 8%. Un facteur important en matière de représentativité et de forces de frappe lors de conflits avec les entreprises. A noter que les Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV) couvraient déjà, comme l'indique son nom, plusieurs secteurs économiques.

Quelles relations aviez-vous alors avec les SCIV?

Nous avons conclu des conventions collectives de travail (CCT) ensemble, mais ils avaient clairement le leadership, figurant comme le partenaire naturel des entreprises. Nous avons dû faire notre place à leurs côtés et vis-à-vis des employeurs. Aujourd'hui, les SCIV sont toujours puissants, mais la crédibilité d'Unia a été reconnue dans les milieux patronaux. Rappelons qu'ils ont été créés avec l'aide de l'Eglise pour empêcher les «syndicats rouges» de s'implanter dans le canton. Les SCIV forment une structure dans laquelle nombre de personnes s'identifient toujours dans un Valais historiquement proche du PDC. Pour les SCIV, bras armé de ce parti, les portes s'ouvraient plus facilement. Aujourd'hui, la situation s'est équilibrée. On œuvre ensemble. Mais nous ne partageons pas toujours les mêmes stratégies. Les SCIV ont tendance à vouloir privilégier à tout prix le partenariat social, même quand il est nécessaire d'opter pour des mesures de lutte. C'est un problème spécifique à Unia Valais. On ne peut pas agir comme d'autres régions d'Unia au risque de se trouver seuls contre les syndicats chrétiens et les patrons. Ce qui explique pourquoi peu de grèves sont organisées dans ce canton.

Avez-vous quand même mené des grèves ensemble avec succès?

Oui, la grève des maçons, en 2018, en vue du renouvellement de la Convention nationale de travail. C'est un des premiers combats qu'on est parvenu à mener en commun. La lutte a réuni quelque 500 participants, donnant un signal clair d'un monde syndical uni. Un succès, et sur le front des relations

«RIEN NE REMPLACE LE CONTACT DIRECT AVEC LES TRAVAILLEURS»

Après 37 années d'activité syndicale, Jeanny Morard, secrétaire régional d'Unia Valais, a décidé de prendre une retraite anticipée. Interview



THÉRIY PORCHET

A la veille de la retraite, Jeanny Morard se réjouit de pouvoir consacrer davantage de temps à cultiver sa vigne, bricoler et voyager.



NEIL LABRADOR/ARCHIVES

Le syndicaliste a toujours privilégié le terrain et les relations directes avec les travailleurs.



NEIL LABRADOR/ARCHIVES

avec ce partenaire et sur celui des travailleurs. Ça n'a de loin pas toujours été le cas. Lorsque les négociations nationales pour la retraite à 60 ans étaient dans l'impasse, les SCIV ont proposé un compromis à 62 ans avec comme promesse qu'il n'y aurait pas de grève en Valais. Objectif déjoué grâce à Unia qui a obtenu seul la retraite à 60 ans.

D'autres réussites à votre actif?

L'introduction, dans les années 2000, de la retraite anticipée à 63 ans dans le secteur de la construction, de l'artisanat et dans la branche des garagistes. Le Valais a été la première région de Suisse où a été mis en place ce projet pilote avec l'aide du Seco, avant la FAR (Fondation pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction). Dans la construction, l'âge de la retraite a ensuite été fixé à 60 ans et à 62 dans l'artisanat. Ce combat a aussi été conduit avec les Syndicats chrétiens. On a profité de la crise des années 1990 dans la construction pour défendre ce dossier. Ce secteur avait alors perdu en deux ans 35% des emplois. Dans l'artisanat, la situation n'était guère meilleure. On a poussé à cette solution en disant: «Libérons les travailleurs âgés, usés par la pénibilité de la tâche, afin d'offrir des places aux jeunes qui, à la fin de l'apprentissage, se retrouvent deux ans au chômage.» Les patrons ont compris le mécanisme. D'autres professions rattachées à l'artisanat, comme les paysagistes, bénéficient également de la retraite à 62 ans.

Le nombre d'adhérents a aussi augmenté...

La région Valais est passée de moins de 10 000 membres avant la fusion

à quasi 12 000 aujourd'hui, soit 20% d'augmentation. Je suis, à l'origine, un syndicaliste de terrain. Et j'ai toujours privilégié cette manière de faire. Pour faire des adhésions, il faut aller à la rencontre des travailleurs, dans leur espace professionnel. La publicité participe de l'effort, mais rien ne remplace les contacts directs.

La pandémie de Covid-19 ne vous a-t-elle pas freinés dans cette vision?

Du tout. Nous avons poursuivi notre tâche. J'ai insisté pour qu'on n'abandonne pas le terrain. Dans notre région, nous comptons, sur 17 secrétaires syndicaux, six personnes à risque. Ces dernières ont fait du télétravail, assurant notamment les permanences téléphoniques. Les autres ont continué à rendre visite aux travailleurs. Résultat: l'année 2020 est celle où nous avons fait le plus d'adhésions. Un nombre record depuis la fusion. Les travailleurs ont ainsi vu que nous n'étions pas là uniquement par beau temps. On a aussi dénoncé les chantiers qui ne respectaient pas les normes sanitaires. On était les grands méchants, étant les seuls sur le terrain.

Avez-vous également rencontré des échecs?

Oui, notamment ma première campagne en 1984. Elle portait sur le soutien à l'initiative nationale en faveur des 40 heures de travail hebdomadaires. 37 ans plus tard, aucun progrès n'a été réalisé dans le domaine. Si le temps de travail a été régulièrement baissé dans les CCT, on n'est pas allé au-delà d'une demi-heure à une heure pour atteindre une moyenne de 41 heures par semaine. Dans les années 2000, on a en-

vanche introduit dans toutes les CCT cantonales la généralisation des 5 et 6 semaines de vacances pour tous. Une réduction du temps de travail sous une autre forme.

La situation dans la vente vous laisse aussi un goût amer...

Oui. Unia Valais a doublé le nombre de membres dans le secteur tertiaire au cours de ces 16 ans d'existence. Mais nous ne disposons toujours pas d'une CCT nationale de branche, ni d'une convention cantonale. On en avait signée une en Valais qui n'a jamais pu être appliquée. Les grandes surfaces s'y sont opposées, faisant pression pour empêcher son entrée en vigueur. Aujourd'hui, on se trouve au même point. Les grands distributeurs refusent une convention et réclament un élargissement des horaires. Les petits commerces, guère séduits par cette idée, s'inquiètent de la hausse des salaires qu'impliquerait une CCT. Le danger est que les grandes surfaces arrivent à convaincre les petites qu'il faut aller dans la direction des assouplissements des horaires, le dimanche et le soir. Une idée inacceptable, car aucune amélioration substantielle des salaires n'est proposée en échange. La question de l'élargissement des horaires sera prochainement débattue au Parlement. Connaissant les forces en présence, je ne me fais pas d'illusion. Le prochain combat sera le lancement du référendum, probablement en 2022.

Vous comptabilisez près de 40 ans d'engagement syndical. Constatez-vous des changements dans les rapports avec les patrons?

Ils se sont clairement durcis. On est confronté dans les entreprises,

avec l'application de nouvelles techniques managériales, à des comités dirigeants formés d'économistes qui ne connaissent pas les métiers, suivent une idéologie. De notre côté, la recette reste la même: plus nous sommes représentatifs et parvenons à mobiliser, plus nous avons des chances d'emporter les négociations, comme lors de la grève des maçons. C'est le moyen le plus efficace pour parvenir à nos fins: entraver les affaires des patrons pour les conduire à chercher un compromis.

Quels défis devra relever Unia Valais...?

La question des emplois sera centrale. J'ai deux inquiétudes à ce sujet, l'une concerne l'industrie, l'autre la construction et l'artisanat. Il s'agira de rester particulièrement attentif à l'évolution de ces secteurs. Lonza engage aujourd'hui des milliers de personnes. Mais je crains que les autres activités du domaine diminuent. En raison de l'expansion de la numérisation. Mais également d'une société qui se montre de plus en plus sensible aux questions de pollution et de toxicité des produits. Quant à la construction et à l'artisanat, leur développement ne saurait durer éternellement dans un canton aussi touristique. On ne peut pas bétonner jusqu'au sommet des montagnes. Immanquablement, l'activité va diminuer. Comment compenser la perte de postes? Des pressions politiques devront être exercées pour inciter à la rénovation des bâtiments. Après le refus malheureux dans les urnes de la Loi sur le CO₂, il s'agira de promouvoir des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque. Le syndicat devra se préparer à ces tournants et à ces transferts d'emplois. Dans l'industrie, ce sera plus compliqué avec des directions qui, souvent, se situent hors de Suisse.

... Et le syndicat plus largement?

Le syndicalisme, c'est quelque chose de simple. Il s'agit d'avoir des membres pour pouvoir créer un rapport de force avec les employeurs. Les appareils syndicaux tendent à se complexifier. Avec le risque, parfois, de perdre cet objectif de vue. Pour ma part, j'estime que, quand on a un problème, on cherche des solutions, on ne crée pas un groupe de travail.

Comment envisagez-vous votre retraite et que peut-on vous souhaiter?

Je termine le 30 juillet, date de mon anniversaire, après avoir mûrement réfléchi ma décision. Mais j'ai commencé à travailler à 15 ans... J'ai suffisamment d'années de cotisations pour l'AVS. Nous possédons avec mon épouse une maison dans le Jura français. On va en profiter davantage. Et puis, j'aime bien bricoler, m'occuper de ma petite vigne, faire mon vin avec mes amis et voyager – quand ce sera plus simple. Evidemment, je continuerai à participer aux assemblées syndicales et aux manifestations. Et je suivrai toujours la politique sans prendre néanmoins de nouveaux engagements – je comptabilise douze ans de députation, de 1993 à 2005. Donc, rien à me souhaiter, à part la santé. Le reste, je m'en occupe. ■



THÉRIY PORCHET

Figure marquante du syndicalisme en Valais, le sexagénaire continuera à participer à des manifestations et assemblées de travailleurs.

SOUS LES PRODUITS DE LUXE, DES SALAIRES DE MISÈRE

Jeudi dernier, Unia et des travailleuses temporaires ont manifesté devant les bureaux de Kelly Services à Vevey. Ces ouvrières sont payées 14,45 francs brut de l'heure

Aline Andrey

«J'ai touché 2100 francs net le mois dernier. J'enlève 500 francs de frais de trajet, le loyer, les assurances et les autres frais fixes, et il ne me reste plus qu'à me mettre au régime!» L'une des travailleuses présentes en ce jeudi après-midi ne cache pas son ras-le-bol. Elle travaille depuis plus d'un an chez Marvinpac à Châtel-Saint-Denis, sous contrat temporaire avec Kelly Services dont les bureaux se trouvent à Vevey. «Avant, j'étais dans une autre boîte temporaire qui payait mieux!» souligne la frontalière. A ses côtés, une dizaine de travailleuses cachent leur visage sous des masques. Toutes ne sont pas prêtes à risquer leur poste, malgré des conditions salariales et de travail indignes. Environ 90% des employés de Marvinpac sont des femmes. Beaucoup sont immigrés. Et il y aurait en moyenne quatre fois plus de temporaires que de fixes. Spécialisée dans le conditionnement, l'emballage de cosmétiques et de produits alimentaires, la boîte sous-traitante fribourgeoise rejette la responsabilité sur le locataire de services. Un de ses clients, Nespresso, a été aussi approché par le syndicat. La multinationale a dit vouloir prendre contact avec Marvinpac, selon Unia. «On doit montrer à nos clients qu'on travaille même pas pour un bol de riz!» lance une employée.

L'INDÉCENCE DU LUXE

Devant les bureaux de Kelly Services, au centre de Vevey, les ouvrières défilent, portant à bout de bras des pancartes révélant le fossé entre ce qu'elles conditionnent et leur fiche de paie: une crème de la Maison Valmont à 220 francs les 50 millilitres, une autre de La Prairie à 200 francs les 6 millilitres. Derrière l'indécence du luxe, des salaires horaires bruts de 14,45 francs.

Pire, comme le souligne la secrétaire syndicale Nicole Vassalli, «les travailleuses de plus de 50 ans touchent en réalité 14,15 de l'heure pour compenser leur semaine de vacances supplémentaire». Car, à ces montants, s'ajoutent 8,33% pour les vacances (4 semaines par année) et 10,64% pour les cinquantenaires et plus (5 semaines par année), portant leur salaire à 17,50 francs. Les salaires d'usage inscrits dans la Convention collective de travail de la location de services (CCT LS) ne sont pas respectés. Noé Pelet, responsable industrie d'Unia Vaud, souligne au micro: «A titre d'exemple, une employée de 44 ans, avec un an d'ancienneté, travaillant 42 heures par semaine devrait toucher au moins 24,70 francs de l'heure. Il y a donc une différence de 10 francs. Soit 22 000 francs par an spoliés de la poche de cette travailleuse.» De surcroît, les plannings sont donnés moins d'une semaine à l'avance, et changent constamment. Le taux de travail n'est pas garanti et par conséquent le salaire non plus.

PORTES CLOSÉS

Pendant cette action publique de dénonciation, le syndicat et les travailleuses entrent dans le bâtiment de Kelly Services pour remettre leur lettre de revendications à la direction. Mais cette dernière reste sourde aux slogans qui retentissent dans la cage d'escaliers: «Travailleuses exploitées, vie privée sacrifiée, le luxe ne paie pas!» ou encore «Salaire de misère, travail précaire, pour les temporaires!» La lettre sera finalement scotchée à la porte d'entrée. En résumé, celle-ci demande une mise en conformité des salaires comme le prévoit la CCT LS, le versement rétroactif aux employés du manque à gagner, une planification du travail deux semaines à l'avance, la protection des femmes enceintes, la dignité et le respect... Sébastien Schnyder, secrétaire syndical d'Unia, raconte: «Il y a quelques jours,



Jeudi 1^{er} juillet, une dizaine de travailleuses temporaires ont manifesté avec Unia devant Kelly Services contre la sous-enchère salariale subie.

j'étais au Tribunal face à ce même Kelly Services pour des salaires à 16,10 francs de l'heure. Je leur ai demandé qui pouvait vivre avec un tel montant? L'avocat de la boîte temporaire a répondu qu'en effet, ce n'était possible pour personne. Ils le savent et, pourtant, ils appliquent ces tarifs. C'est un scandale!» Dans une prise de position écrite, Kelly Services réfute les allégations de sous-enchère salariale tout en précisant: «Cependant, nous prenons très au sérieux toute possibilité de manquement à nos devoirs d'employeur.» La société dit espérer une rencontre avec Unia

en juillet «en vue de discussions approfondies et directes sur le sujet». «Un nouveau directeur général est en poste depuis trois mois et est en train de revoir les choses», souligne une porte-parole externe. En Suisse, plus généralement, le travail temporaire explose. De 200 000 personnes en 2008, elles sont aujourd'hui 400 000 à se partager 95 000 postes équivalents plein temps. «Cela entraîne une sous-enchère salariale et une flexibilisation à outrance», dénonce Noé Pelet. Passant à côté de la mobilisation, une dame d'un certain âge de-

mande ce qu'il se passe. A l'évocation du salaire, elle lance: «C'est indécemment. Moi, ma femme de ménage, je la paie 25 francs de l'heure!» ■

PAROLES DE TRAVAILLEUSES

«Cela me surprend qu'en Suisse, des tarifs puissent être appliqués aussi longtemps en toute impunité. En plus de ces salaires honteux, on nous parle super mal, sans politesse, avec des reproches incessants. J'espère que cette action apportera des résultats.»

«C'est la première fois que je manifeste comme ça. Mais ce n'est plus possible. On m'a même dit qu'on était bien payés, car nos CV ne sont pas intéressants. Ils nous dévalorisent et veulent nous faire peur. En plus, le planning change plusieurs fois par semaine. Avec cette action, on ne risque rien, à part d'être virées.» ■



Le conflit chez Swissport redécolle pour l'OCIRT

Le temps d'habillage n'est pas pris en compte par la société d'assistance au sol à l'aéroport, Avenir syndical dénonce une violation de la Loi sur le travail

Jérôme Béguin

A Genève, le conflit chez Swissport se poursuit devant l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Avenir syndical, l'un des trois syndicats qui organisent le personnel de la société d'assistance au sol active à l'aéroport, a déposé le 22 juin une plainte pour violation de la Loi sur le travail. Selon Avenir syndical, l'entreprise ne comptabilise pas le temps nécessaire pour revêtir les équipements de sécurité et passer les portiques de sécurité. «Swissport estime, par exemple, que, pour un employé de la piste, le travail ne démarre qu'une fois qu'il est sous l'avion. C'est ainsi en moyenne une demi-heure par jour que l'entreprise vole à son personnel, soit 2h30 par semaine», écrit l'organisation syndicale. Le Secrétariat d'Etat à l'économie a en effet publié, en 2019, une précision dans le commentaire à l'article 13 de l'Ordonnance 1 de la Loi sur le travail, qui stipule que «toutes les activités et mesures qui doivent être effec-

tuées ou prises, par exemple pour des raisons de sécurité ou d'hygiène au travail, avant que l'acte de travail à proprement dit puisse débuter comptent comme temps de travail. L'habillage et le changement de vêtements nécessaires au processus de travail en font partie: enfilage d'un équipement de protection dans un but de protection de la santé et contre les accidents, enfilage d'une tenue de travail par-dessus les vêtements de ville ou d'une tenue de travail stérile ou encore passage dans un sas pour des raisons d'hygiène, etc.» Avenir syndical signale que les hommes de piste, bagagistes et agents d'escala doivent passer des vêtements à haute visibilité, voire s'équiper d'autres matériels comme des chaussures à coques, puis passer les portails de sécurité avant de pouvoir rejoindre le tarmac, ce qui peut prendre un certain temps. En mars dernier, les Prud'hommes zurichois ont donné raison à neuf employés de l'hôpital de Bülach, qui demandaient la prise en considération du temps passé dans les vestiaires, soit 15 minutes par jour.

La plainte d'Avenir syndical a été remise en mains propres à Julien Dubouchet Corthay, le directeur de l'inspection du travail. Une réponse peut être espérée à la rentrée. Entre trente et quarante personnes se sont rassemblées devant l'OCIRT, dont la coprésidente du Parti socialiste genevois, Lydia Schneider Hausser, et la députée Verte Marjorie de Chastonay, venues soutenir les employés présents.

MOTION DES DÉPUTÉS BALAYÉE

Pour mémoire, les mille collaborateurs de Swissport à Genève-Cointrin ont reçu des congés-modifications de leurs contrats de travail prévoyant des baisses salariales de l'ordre de 500 à 1500 francs par mois. Les travailleurs ont engagé des mesures de lutte, qui n'ont pas eu beaucoup d'impact faute de trafic aérien. Ils exigent l'ouverture de négociations sur une nouvelle convention collective de travail (CCT). Ils ont obtenu l'appui du Grand Conseil, qui a voté une motion invitant l'exécutif à «dénoncer la concession ou, si impossible, à ne pas la reconduire à

sa plus proche échéance et à attribuer le marché à une entreprise plus respectueuse du partenariat social». Le gouvernement a déposé le 16 juin sur le bureau du Grand Conseil sa réponse à cette motion. Il estime ne disposer «d'aucune compétence concernant l'attribution, la reconduction ou la dénonciation des concessions d'assistance en escale. En effet, l'attribution des concessions d'assistance en escale est exclusivement régie par le droit européen dûment concrétisé au plan fédéral. Aucune délégation législative n'est prévue en faveur des cantons.» Le choix des concessionnaires est pourtant du ressort de l'aéroport, un établissement public cantonal. Oui, mais la procédure de sélection est «placée sous l'autorité de l'Office fédéral de l'aviation civile», note le Conseil d'Etat, en ajoutant que, «conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral, il n'est pas possible de conditionner l'octroi d'une concession exclusivement à la signature d'une CCT». Pourtant à majorité de gauche, le gouvernement ne montre que peu de com-

bativité à défendre ces salariés victimes d'une grave détérioration de leurs conditions de travail et d'engagement. Et pas beaucoup de créativité sur le plan juridique. C'est d'autant plus surprenant que la conseillère d'Etat en charge du dossier, Fabienne Fischer, déclarait en février au *Courrier* qu'«il est de la responsabilité de l'aéroport d'exiger de ses prestataires et concessionnaires qu'ils respectent les CCT» et que «la concession de Swissport devrait être dénoncée si l'entreprise persiste dans son attitude». Il est vrai que l'avocate était à ce moment-là en campagne électorale et pas encore élue. D'aucuns trouveront le retournement de veste, en moins de quatre mois, tout de même spectaculaire. Commentant sur les réseaux sociaux la publication du rapport du Conseil d'Etat, le syndicat SSP Trafic aérien considère que «le Conseil d'Etat a pris fait et cause pour l'employeur, sa réponse aux députés est de mauvaise foi» et conclut que «la lutte collective et massive est la seule réponse efficace». ■

QUAND L’ÉTAT REPREND D’UNE MAIN...

Le Grand Conseil vaudois a renvoyé au gouvernement une motion demandant de corriger un effet pervers de la Loi sur les impôts, qui affecte les contribuables les plus modestes

Sylviane Herranz

C'est à une voix près qu'a été décidée, au Grand Conseil vaudois à la mi-juin, de rectifier une profonde injustice fiscale touchant les plus petits revenus du canton, soit près de 10% des contribuables. La motion déposée en janvier par le popiste Marc Vuilleumier, intitulée «Petits revenus et fisc, lorsque l'Etat donne

d'une main ce qu'il reprend de l'autre», a été adoptée de justesse, contre l'avis de la majorité de la commission chargée de l'étudier. Contresigné non seulement par des élus de gauche, mais aussi par quelques députés du centre et de droite, le texte demande au Conseil d'Etat de corriger «un effet pervers» introduit dans une révision fiscale approuvée en octobre 2018. Cette dernière avait mis en

place des mesures afin de répondre à une initiative exigeant une baisse d'impôts pour la classe moyenne. Parmi ces dispositions, la suppression de la déduction forfaitaire pour frais médicaux de 2200 francs et son remplacement par un plafond de frais effectifs de 3200 francs. Les personnes à revenus modestes, bénéficiant de prestations complémentaires (PC), de rentes-pont ou de subsides élevés pour l'assurance maladie ne peuvent dès lors plus déduire de montant forfaitaire, seuls les frais réels pouvant être comptabilisés. Quelque 40 000 contribuables sont affectés par cette mesure, dont la conséquence est pour beaucoup une importante hausse de la taxation sans que le revenu ait changé.

AUGMENTATIONS JUSQU'À 96%...
Des bénévoles aidant à remplir les déclarations d'impôts 2020 avaient découvert le pot aux roses en début d'année. Dans sa motion, Marc Vuilleumier donne quelques exemples. Le premier est celui d'un bénéficiaire de PC disposant d'un revenu déclaré de 28 440 francs en 2019 et en 2020, qui voit son revenu imposable passer de 7200 à 11 500 francs en 2020, et ses impôts de 535 à 1052 francs, soit une hausse de 96%, presque le double. Le deuxième est celui d'un couple tou-

chant des PC avec un revenu déclaré de 42 660 francs pour les deux années. Son revenu imposable passe de 15 700 à 20 900 et l'impôt de 1132 francs à 1820 francs, soit une augmentation de 60%. Troisième cas, celui d'une personne bénéficiaire d'une rente-pont, ayant touché un revenu de 31 657 francs en 2019 et de 31 617 francs en 2020 et dont l'impôt est passé de 1193 à 1713 francs, soit une hausse de 44%. Le 15 juin, lors du débat au Grand Conseil, Marc Vuilleumier a rappelé qu'il n'était pas, en 2018, dans l'intention du législateur d'aider les classes moyennes au détriment des classes les plus précaires. «C'est un des paradoxes de la question soulevée: ce sont les contribuables de condition très modeste qui financent la baisse d'impôts des classes moyennes ou aisées», a-t-il souligné, avant d'emporter l'aval du Parlement par 71 voix contre 70 et une abstention.

SOLUTION RAPIDE DEMANDÉE
La motion charge le Conseil d'Etat de trouver une solution à cet effet pervers. Va-t-il le faire rapidement? «Ça dépendra de M. Broulis, qui n'est pas très pressé dans ces cas-là. Nous souhaitons qu'une proposition soit faite dans le cadre du budget de l'année prochaine. Il serait par exemple possible

d'augmenter la déduction pour contribuable modeste», indiquait Marc Vuilleumier, après cette acceptation sur le fil, encore sidéré de devoir se battre pour rectifier une erreur si évidente. Une lutte soutenue par l'Avivo et onze autres associations vaudoises telles que le CSP, Caritas, Pro Infirmis, Forum Handicap ou encore le Mouvement populaire des familles. Ces dernières avaient adressé une lettre aux députés afin qu'ils prennent en considération la motion. Elles s'étaient également rassemblées, le jour du débat, devant les portes du Grand Conseil. Pour les impôts 2020, Marc Vuilleumier et l'Avivo conseillent à toutes les personnes ayant été touchées par cet effet pervers de demander une remise d'impôts, comme l'avait suggéré le conseiller d'Etat Pascal Broulis en commission parlementaire. «Nous avons appris qu'à Aigle, la Commission d'impôts a rejeté systématiquement les demandes déjà déposées. Nous allons nous adresser au Conseil d'Etat pour qu'il rectifie cela», expliquait le député fin juin. ■

Pour tout renseignement concernant les demandes de remise d'impôts, s'adresser à la Permanence impôts du POP, place Chauderon 5 à Lausanne. Tél. 021 312 06 76.



Des partisans de la motion de Marc Vuilleumier se sont rassemblés le 15 juin dernier devant le Grand Conseil vaudois, jour où elle a été traitée.

Fonds de placement durables: un leurre

Greenpeace dénonce l'écoblanchiment des fonds de placement durables, une étude à la clef

Sonya Mermoud

Placer son argent dans des fonds durables: l'option séduit de plus en plus de personnes et le marché financier regorge d'offres dans ce sens. Sans que les promesses soient pour autant tenues, bien au contraire, selon les résultats d'une étude commanditée par Greenpeace Suisse sur la thématique. L'ONG a en effet mandaté Inrate, une agence de notation ESG (environnement, social et gouvernance) suisse indépendante, pour qu'elle mène l'enquête. 51 fonds de banques supposés garantir les critères dans les domaines précités et opérant dans nos frontières et au Luxembourg ont été analysés. A la clef, des conclusions sans appel. «Les fonds de placement durables n'investissent actuellement pas plus de capitaux dans une économie durable que

les fonds conventionnels», commente Peter Haberstich, chargé de campagne climat et finance à Greenpeace, surpris par l'ampleur du résultat. «La majorité de ces placements ne sont pas meilleurs que ceux effectués par les fonds conventionnels, car leurs concepts de durabilité ne sont pas assez stricts. Cela ne fait par exemple pas une grande différence d'investir chez Danone plutôt que chez Nestlé. Du coup, il n'y a quasi aucune différence entre les deux types d'investissements.» Une situation autorisée par l'absence de critères et d'organes de contrôles en la matière.

ATTENTES DÉÇUES
«Les gestionnaires prennent en compte certains aspects qui touchent à la durabilité, mais ces derniers ne doivent pas avoir nécessairement un impact. Ils se fixent trop peu d'objectifs spécifiques

ou mesurables», poursuit le collaborateur de l'ONG, précisant que, pour les banquiers, il s'agit avant tout de minimiser les risques financiers. A savoir: veiller à choisir parmi les industries bénéficiaires de placements celles qui ne perdront pas de la valeur dans la transition vers les énergies renouvelables. «Autant dire que la plupart de ces placements prétendument durables n'ont pas encore d'effet positif significatif pour le climat, concernant les mêmes produits que leurs pendants conventionnels, à l'exception de certains secteurs exclus des portefeuilles comme l'armement ou le béton. Et dans ce cas encore, il n'y a pas pour autant moins de guerres.» Pour Greenpeace, on n'a ni plus ni moins affaire à de l'écoblanchiment. «On propose aux clients des produits de placement dont le nom et la description font penser à une in-

fluence positive sur l'environnement et la société, mais qui n'ont que rarement cet effet. Nous considérons que les banques et les gestionnaires de fonds font du greenwashing», commente pour sa part Larissa Marti, experte des questions liées à la finance et au climat de l'ONG. Selon une enquête GFS aussi commanditée par l'organisation, 36% des personnes interrogées attendent pourtant des fonds de placement durables qu'ils aient au moins un effet redistributif; 53% qu'ils soient favorables au climat.

AUX AUTORITÉS D'AGIR
«La tromperie sur la marchandise en ce qui concerne les fonds de placement durables nuit au climat et à l'environnement. Cela va à l'encontre de l'objectif de la Suisse de devenir un leader de la finance durable», insiste Peter

Haberstich. Dans ce contexte, Greenpeace estime que le Conseil fédéral et le Parlement doivent agir et créer des conditions-cadres. L'ONG exige des normes minimales pour les fonds d'investissement définis comme durables. Concrètement, ceux-ci ne devraient être qualifiés de la sorte seulement s'ils contribuent à maintenir le réchauffement maximal à 1,5 °C. «Jusqu'à présent, le secteur financier a échoué à trouver des solutions efficaces par l'autorégulation. Notre enquête prouve désormais que ça ne fonctionne pas. Notre place financière est notre principal levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le monde politique doit intervenir», conclut le chargé de campagne. ■

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

HORAIRES D'OUVERTURE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Les bureaux à Fribourg seront fermés du 2 au 15 août prochain.

Pendant cette période les permanences physiques seront supprimées mais il y aura 4 permanences téléphoniques, les 3, 5, 10 et 12 août de 14h à 16h. Numéro: 026 347 31 31.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Les locaux du syndicat Unia sont ouverts au public lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à

18h. Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Notre charge de travail actuelle nous force à réserver tout conseil juridique à nos adhérents.

PERMANENCE PAPHYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier
Ouverture du secrétariat: vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle
Le secrétariat est fermé jusqu'à nouvel avis.
Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h. 0848 203 090.

TRANSJURANE

HORAIRES D'OUVERTURE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

SYNDICAT DU 19 AU 30 JUILLET

Secrétariats de Porrentruy, Saint-Imier et Moutier: fermés.

Secrétariats de Tavannes et Delémont: ouverts les lundis et jeudis de 14h à 17h30.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, les lundis et jeudis de 14h à 17h30.

SYNDICAT DU 2 AU 6 AOÛT

Secrétariats de Porrentruy, Saint-Imier, Moutier, Tavannes et Delémont: fermés.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, du lundi au jeudi de 14h30 à 17h et le vendredi 9h à 11h30.

CAISSE DE CHÔMAGE DU 19 JUILLET AU 6 AOÛT

Secrétariats de Porrentruy, Saint-Imier et Moutier: fermés.

Secrétariats de Tavannes et Delémont: ouverts les lundis et jeudis de 14h30 à 17h et les mardis et vendredis de 9h à 12h.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, tous les jours de 9h à 12h.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00

Sion: 027 602 60 00

Martigny: 027 602 60 00

Monthey: 027 602 60 00

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Ouverture du guichet caisse de chômage: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Nouveaux horaires jusqu'au 26 novembre
Sierre: lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Lundi soir de 17h à 19h.

Sion: lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir de 17h à 19h.

Martigny: lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir de 17h à 19h.

Monthey: lundi, mercredi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir de 17h à 19h.

VAUD

HORAIRES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon,

Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 14h à 18h. Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone. Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.
Lundi après-midi de 13h30 à 17h.
Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.
Mercredi après-midi fermé.
Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80

Crissier: 021 612 00 40

Morges: 021 811 40 70

Nyon: 022 994 88 40

Yverdon: 024 424 95 85

Le Sentier: 021 845 62 66

Vevey: 021 925 70 01

Aigle: 024 466 82 86

«NOUS NOUS BATTONS POUR NOS ENFANTS ET L'AVENIR DE LA BRANCHE»

Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la construction, le parlement des maçons d'Unia réclame de meilleures conditions de travail

Textes Jérôme Béguin

Pour remédier au manque de personnel qualifié dans le secteur principal de la construction, le parlement des maçons d'Unia demande de meilleures conditions-cadres. Une résolution a été adoptée en ce sens par la centaine de travailleurs venus des quatre coins de la Suisse qui ont pris part le 19 juin à une conférence professionnelle en plein air. «C'était la première assemblée nationale des maçons depuis une année et demie. J'ai été vraiment heureux d'y participer, l'ambiance était très positive, constructive et combative», confie Chris Kelley, le coresponsable du secteur construction d'Unia.

Les participants se sont penchés sur le problème du renouvellement du personnel qualifié. Les travailleurs âgés de plus de 50 ans constituent plus d'un tiers des effectifs dans la construction. Et environ 30 000 vont partir à la retraite durant la prochaine décennie. Les jeunes sont-ils prêts à prendre la relève? «Alors qu'en 2010, plus de 1200 jeunes démarraient un apprentissage de maçon, ils n'étaient plus que 700 en 2019. En une décennie, le nombre d'apprentis a diminué presque de moitié», remarque Chris Kelley. Ce manque de personnel formé pose aussi des difficultés au renouvellement de l'encadrement. «S'il y a moins de maçons, il est plus difficile de recruter des personnes qualifiées pour devenir contremaître et chef d'équipe. Il existe déjà une pénurie de plus de 10% de contremaîtres et près de la moitié d'entre eux vont partir à la retraite dans les dix à quinze prochaines années. C'est un véritable challenge à relever pour la construction.»

CONDITIONS DE TRAVAIL TROP DIFFICILES

Ce manque criant de main-d'œuvre n'est pas dû au hasard, selon le respon-



Venus des quatre coins de la Suisse, une centaine de maçons ont pris part à la conférence professionnelle et adopté une résolution visant à assurer la relève, plus d'un tiers des employés du secteur étant âgés de plus de 50 ans.

sable syndical: «Les travailleurs des chantiers sont fiers de leur job, de montrer à leurs proches qu'ils ont participé à la construction d'un stade ou d'un hôpital, mais beaucoup avouent qu'ils ne peuvent pas conseiller à leurs enfants de suivre cette voie, car les conditions de travail deviennent trop difficiles. Les heures supplémentaires se multiplient et s'ajoutent aux longs déplacements compensés que partiellement, les pressions et le stress augmentent, on fait

toujours plus avec moins de salariés et sur des périodes plus courtes.» En 2019, Unia avait mené une vaste enquête sur la pression croissante des délais: pour 78% des 12 000 maçons et contremaîtres interrogés, soit environ 15% des ouvriers de la construction en Suisse, cette pression a augmenté ces dernières années, entraînant du stress (pour 73% des sondés), ainsi qu'un impact négatif sur la santé (55%), la qualité du travail (52%) et la sécurité (51%).

«Il est évident pour nous que pour remédier au problème de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, il faut améliorer les conditions-cadres», peut-on lire dans la résolution votée par le parlement des maçons, qui se conclut sur ces mots: «Nous nous battons pour nos enfants, nous nous battons pour l'avenir de notre branche.» «Il est nécessaire de se battre pour de meilleures conditions de travail. Les renouvellements de la Convention nationale du

LA SOCIÉTÉ DES ENTREPRENEURS REFUSE LE DIALOGUE

Pour améliorer le recrutement des contremaîtres, les syndicats Unia et Syna et l'association professionnelle Cadres de la construction suisse ont adressé une lettre commune à la Société suisse des entrepreneurs, la faïtière patronale, en proposant d'ouvrir des discussions. Dans ce courrier, les trois organisations ont évoqué des propositions visant à rendre la profession et ses conditions de travail plus attrayantes, comme la possibilité de travailler à temps partiel ou d'être associé à la planification des délais. Président de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), Gian-Luca Lardi a répondu que ces propositions relevaient de la responsabilité de chaque entreprise et ne devaient pas faire l'objet d'un accord social. Ce qui est déterminant pour lui est l'image de la profession. «Pendant des années, nos efforts considérables pour créer une image attrayante pour le secteur principal de la construction ont été massivement torpillés à plusieurs reprises par des campagnes syndicales populistes», écrit le président de l'association patronale, qui reproche en particulier aux syndicats d'avoir demandé la fermeture des chantiers durant la première vague... «Nous sommes déçus de la réponse de la SSE à nos propositions pour l'encadrement et à notre invitation au dialogue. On ne pourra pas trouver des solutions pour la branche en ignorant ainsi les problèmes, commente Chris Kelley. Le travail dans le bâtiment souffre peut-être injustement d'une mauvaise image qu'il est nécessaire d'améliorer. Mais c'est surtout la réalité qu'il faut changer. On ne risque pas de donner une meilleure image de la profession si les conditions de travail deviennent chaque jour plus dures.» ■

secteur principal de la construction et de la Convention collective de travail des contremaîtres l'année prochaine en offrent l'occasion», souligne Chris Kelley. Une grande votation est actuellement en cours pour déterminer les revendications prioritaires à présenter au cours des négociations, plus de 10 000 travailleurs y ont déjà participé. ■

Les Bains de Saillon laissent le personnel sur le carreau

Au total, 117 licenciements sont prononcés, soit plus de deux tiers de l'ensemble des employés, et aucun plan social n'a été accordé

Sylviane Herranz

Forte déception du côté des Bains de Saillon. Tant du personnel que des syndicats. Dans un communiqué commun, Unia et les Syndicats chrétiens valaisans annonçaient le 21 juin que la procédure de consultation engagée après l'annonce du licenciement collectif un mois plus tôt s'était terminée avec «un résultat plus que contrasté et mitigé». Finalement, 117 licenciements ont été prononcés, sur les 140 envisagés, soit 23 de moins que prévus initialement. Au total, 50 postes sur les 170 que compte la société sont préservés sur le site. Les emplois maintenus concernent l'hôtel Farinet et le restaurant qui rouvriront leurs portes fin août. «Avec ces licenciements secs, la majorité du personnel, au grand désarroi des syndicats, est abandonné à son propre sort», écrivent les syndicats, dénonçant une entreprise qui «laisse couler son personnel». Rappelons que les Bains de Saillon avaient fermé en fin d'année dernière, en raison du Covid-19 et après un incendie intervenu à Noël dans un local technique, qui avait fortement endommagé les installations du centre thermal. Au vu des dégâts importants, les travaux de remise en état devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2022.

INVENTIVITÉ POUR SAUVER LES EMPLOIS

«Alors que l'entreprise semblait proche des travailleurs au début de la consultation, la décep-

tion est immense. Les gens ont l'impression d'avoir été lâchés par leur employeur», souligne Francine Zufferey, secrétaire syndicale d'Unia Valais. Elle indique que des facilités avaient été accordées afin que la procédure se déroule au mieux, notamment avec la mise à disposition de locaux. «Deux tiers du personnel ont participé à la consultation. Nous n'avons jamais vu autant de propositions de la part de travailleurs. Ils ont fait preuve d'une grande inventivité, avec des idées de qualité pour assurer les emplois jusqu'à la remise en fonction des installations. Par exemple, l'installation de cabanes pour poursuivre les activités de massage, l'organisation du fitness à l'extérieur ou le développement d'un système de prêt à d'autres entreprises. Mais rien n'a été retenu par la direction. Qui n'est pas non plus entrée en matière sur des mesures financières visant à atténuer les conséquences des licenciements», note la syndicaliste. Parmi les mesures proposées, mentionnons le paiement des 20% de salaires perçus en moins depuis janvier en raison des RHT (réduction de l'horaire de travail), le versement d'un mois de salaire supplémentaire et l'octroi d'indemnités liées à l'âge ou à l'ancienneté. Or, pas un centime ne sera dépensé par la société. «Même si les plans sociaux ne sont obligatoires que dans les entreprises au-delà de 250 travailleurs, nous avons une tradition en Valais de négocier de tels soutiens, même dans des petites entités de 20 à

40 salariés. Mais là, la direction a refusé de négocier, alors qu'il s'agit d'un des plus gros licenciements intervenant dans le canton depuis une quinzaine d'années», précise Francine Zufferey. Elle ajoute qu'un nombre non négligeable de personnes comptent une dizaine d'années d'ancienneté, voire plus. Quant aux promesses de la direction de proposer des postes vacants dans d'autres installations du groupe hôtelier Boas, propriétaire des Bains de Saillon mais également du Centre thermal d'Yverdon-les-Bains, rien de concret n'avait été mis en place à l'issue de la consultation.

MAUVAISE PUBLICITÉ

«Globalement, nous sommes très déçus de l'attitude de l'entreprise. Après des débuts assez positifs, nous sommes bien en deçà de nos attentes. La société ne se fait pas une bonne publicité. C'est très dur pour le personnel qui s'est beaucoup investi», résume avec amertume la syndicaliste. Pour l'heure, Unia accompagne les employés concernés, dont la plupart ont déjà reçu leur lettre de licenciement, pour toute question administrative, de recherche d'emploi, de transfert du 2^e pilier ou de soucis personnels. Plusieurs séances ont déjà été organisées dans ce but. ■

UNIA DÉFILE AVEC LES POSTIERS FRANÇAIS

Le 22 juin, une délégation d'Unia a participé à Paris à une manifestation de postiers. Ceux-ci étaient en grève pour défendre leurs conditions de travail et d'engagement, s'opposer au démantèlement du réseau postal et aux externalisations des services. A l'invitation des syndicats CGT, FO et SUD, les syndicalistes d'Unia ont, aux côtés de centaines de grévistes, défilé dans les rues de la capitale en portant une banderole demandant l'ouverture de négociations avec DPD Suisse. Depuis plusieurs mois, Unia dénonce les conditions de travail au sein de cette entreprise de logistique filiale de La Poste française. Le syndicat exige l'enregistrement du temps de travail, le paiement de toutes les heures effectuées et le respect des droits syndicaux. Prenant la parole devant l'un des sièges du groupe postal, Roman Künzler, le responsable de la branche logistique d'Unia, a présenté cette situation et la lutte engagée en Suisse. «La Poste française ne se contente pas de distribuer le courrier en France, elle est devenue une multinationale immense, présente dans le monde entier et qui impose les conditions de travail les pires dans le secteur de la logistique», a-t-il lancé. Applaudi par les syndicalistes français, il a appelé à «faire vivre l'internationalisme» et à «résister ensemble sur le plan mondial». ■ JB

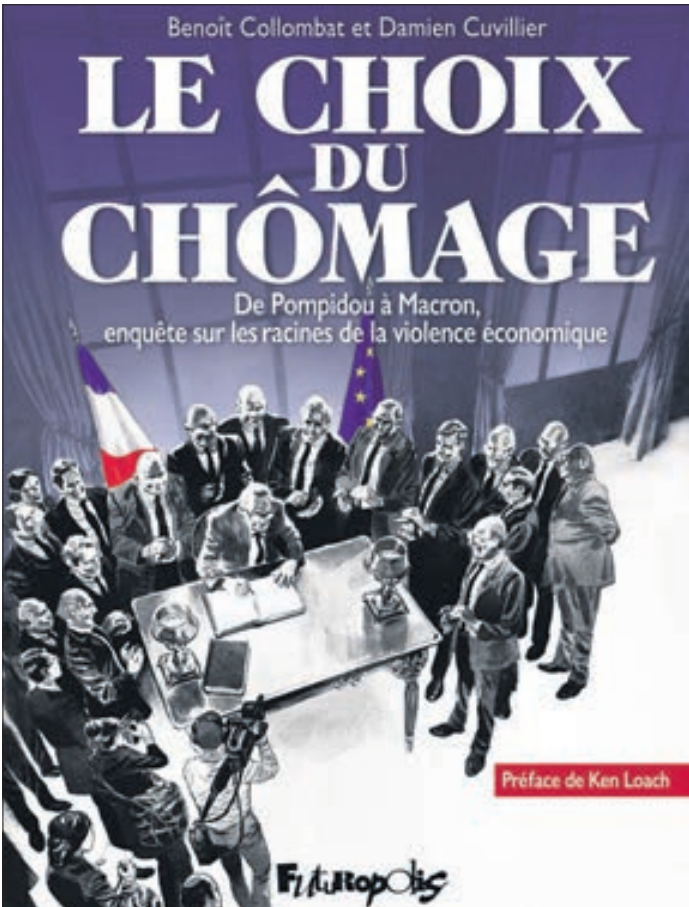


PÉRIPLE AU CŒUR DU LIBÉRALISME

Fruit d'une longue enquête, la bande dessinée «Le choix du chômage», préfacée par Ken Loach, souligne l'antagonisme entre les intérêts du capital et ceux du travail, avec comme conséquence le développement de la précarité

Textes Fabrice Bertrand

Dans *Le choix du chômage*, roman graphique, Benoît Collombat, journaliste à France Inter, et Damien Cuvillier, bédéiste, nous restituent les pièces du puzzle de leur investigation qui leur a permis de saisir un tournant marqué par une perte du pouvoir politique au profit de celui de la finance. L'augmentation du chômage serait le résultat de l'alignement sur des mesures néolibérales. Les auteurs mettent en scène leur travail reposant sur une importante documentation, mais aussi des interviews de chercheurs, de conseillers du prince, d'hommes politiques... Ils tentent de nous faire entrer dans les arcanes du pouvoir, où a eu lieu un grand basculement marqué par une inversion des rapports de force menant aux dérégulations et aux privatisations. Toutefois, comme il est rappelé dans l'ouvrage, le néolibéralisme ne se caractérise pas par des mesures de «laissez-faire» ou «laissez-aller». Au contraire, l'Etat se retrouve, à travers ce système, au service du marché. Selon François Denord, sociologue interviewé durant cette recherche, «le néolibéralisme veut mettre en place des dispositifs pour que l'Etat ne puisse pas intervenir quand bon lui semble... mais seulement quand le marché le réclame!» Pour plusieurs des personnes auxquelles il est fait référence, il s'agit d'une sorte de croyance à l'allure scientifique. Voici un exemple: la règle instituée concernant la limitation des déficits budgétaires étatiques qui ne doivent pas dépasser 3% du PIB. Sa rationalité économique ne semble pas évidente. On a plutôt affaire à un chiffre politique, compréhensible par chacun en raison de sa simplicité. A l'origine de ce critère établi en 1981 pour la France, Guy Abeille affirme: «Vous voyez de l'économie là-dedans? Il n'y a pas une trace d'économie. Ce nombre 3 n'est pas anodin, il possède une puissance qui lui est propre», l'ancien haut fonctionnaire faisant alors référence à la place de ce chiffre au sein de l'imaginaire collectif occidental. Néanmoins, le seuil fixé aura un bel avenir puisqu'il sera repris ultérieurement lors de la rédaction du Traité européen de Maastricht. En effet, l'Union européenne s'est construite sur des bases libérales. Elle n'a cessé aussi de réduire les marges de manœuvre des



différents Etats dans le cadre de leurs décisions ayant trait à l'économie.

UN SINISTRE RÉEL
Finalement, le chômage est-il un choix? Est-ce une conséquence inassumée publiquement de l'application de mesures néolibérales? Les auteurs ont retrouvé un document d'archives daté de 1987 provenant de la banque JP Morgan. Le nombre de chômeurs français y est décrit comme élevé. Cette réalité est considérée positivement par les rédacteurs du rapport. Ainsi que ces derniers le notent, elle permet d'alléger la pression vi-

sant à l'augmentation des revenus du travail. En 2019, Pierre-Edouard Magnan, porte-parole du Mouvement national des chômeurs et des précaires, constate que le rapport de force avec les employeurs et les actionnaires différerait en situation de plein-emploi. De la sorte, assiste-t-on à une forme de gouvernement par la peur du chômage en vue de réduire les revendications salariales? Bien que le fait de se retrouver en dehors du marché du travail engendre au moins 10 000 décès (suicides, maladies...) chaque année en France, cela semble être pris en compte par les zéloteurs du libéralisme économique comme un para-

mètre secondaire. Le lecteur se fera sa propre opinion sur ces questions en lisant cette bande dessinée, dans laquelle le peuple apparaît peu. Ainsi, la dépossession du politique en matière économique implique également la mise à l'écart des classes populaires. Jusqu'à quand cette situation pourra-t-elle perdurer? Telle semble être l'ultime question que l'on peut se poser en refermant cet ouvrage. ■

Benoît Collombat et Damien Cuvillier, *Le choix du chômage*, Futuropolis, 2021, 288 p.



JOB D'ÉTÉ

Dans «Chroniques de jeunesse», Guy Delisle évoque son expérience de travail à l'usine réalisée durant ses études

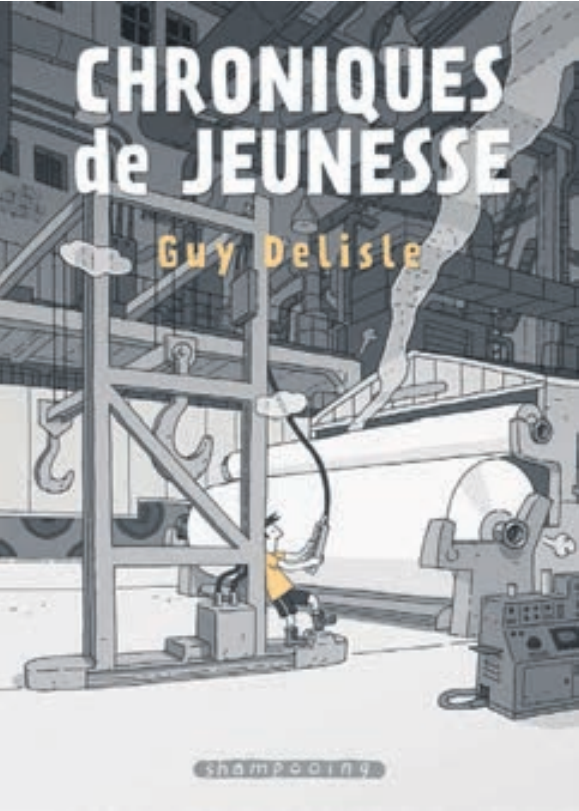
Dans *Chroniques de jeunesse*, Guy Delisle évoque son expérience de travail à l'usine réalisée durant ses études. L'auteur, un des dessinateurs incontournables du monde actuel de la bande dessinée, revient sur ses années d'étudiant quand



il travaillait comme auxiliaire l'été dans une usine de pâte et de papier au Québec. Guy Delisle nous avait habitués à trouver des sujets d'inspiration dans des contrées lointaines à l'instar de la Birmanie. Désormais, c'est sur les territoires de sa mémoire qu'il voyage, permettant ainsi d'évoquer le monde des ouvriers, mais aussi la relation à son père, ingénieur dans la même fabrique. Le décalage constitue la trame de cet ouvrage. Il est fait référence au décalage avec son géniteur avec qui il partage si peu et peine à nouer un dialogue. S'y ajoute la découverte de l'usine entre risques d'accidents professionnels, dureté des conditions de travail et accomplissement de tâches monotones. Tout cela est vu avec les yeux du novice. De plus, Delisle se sent différent par rapport à ses collègues en raison du caractère temporaire de son passage au sein de cet univers tandis que la

plupart y passent toute leur existence professionnelle. L'humour tout en douceur, que l'on retrouve dans ce roman graphique, renforce le côté décalé de l'adolescent solitaire et discret ayant décroché un job d'été. Le style graphique épuré amène une lecture plaisante, dont l'attrait est accru par une série d'anecdotes provenant de souvenirs personnels. Le lecteur y trouvera assurément du plaisir, mais pas la profondeur d'autres écrits abordant le même thème comme le roman de Thomas Flahaut *Les nuits d'été* (voir notre édition du 4 novembre 2020). Toutefois, au bout de ses crayons, c'est avec beaucoup d'agilité et non sans pudeur que Delisle aborde, au final, le tragique de la condition humaine. ■

Guy Delisle, *Chroniques de jeunesse*, Delcourt, 2021, 136 p.



DELÉMONT'BD 2021: ENCORE QUELQUES JOURS!

Une série d'expositions en plein air sont désormais à découvrir

Delémont'BD est un festival qui tient tête, pour la deuxième fois, au coronavirus avec créativité. Depuis l'année passée, il se réinvente en fonction de la crise sanitaire, gardant le lien avec son public et cultivant sa visibilité en Suisse romande. Le lecteur l'aura peut-être déjà découvert: l'événement descend dans la rue et prend le grand air. 700 panneaux publicitaires ont déjà accueilli, dans de nombreuses villes, 19 créations originales en lien avec le sujet du baiser. En arpentant les places, les chemins ou les jardins au cœur du site historique de la capitale jurassienne, l'entier du projet est à revoir ainsi que de nombreuses autres expositions et installations. On peut aussi y découvrir *Chaud, Chaud le climat* où près de 30 ans de dessins de presse défilent sous le regard du visiteur entre marées noires, pesticides et particules fines. Des dessinateurs de plusieurs générations lancent l'alerte comme Cabu qui a contribué à populariser, dès les années 1970, la pensée propre à l'écologie politique. Leurs œuvres marquent par leur côté percutant et reflètent une réalité peu réjouissante, prémices de lendemains sans doute encore plus sombres. Cela semble cependant annoncer, en termes de sujets à traiter, un bel avenir aux différents protagonistes de cette forme d'expression journalistique et humoristique, dont le message reste urgentement à prendre au sérieux. ■

A voir à Delémont jusqu'au 11 juillet.
Plus d'informations sur: delemontbd.ch

